Module d'Extrémité pour Ralentisseur 50 mm - 40 x 25cm

Référence : B3180032

DESCRIPTION :

Module d'extrémité pour ralentisseur en caoutchouc de **50 mm de hauteur**, conçu pour un trafic à une **vitesse de 15 km/h**.

De dimensions **400 x 250 mm**, il est disponible **en jaune et en noir**.

INFORMATION PRODUIT

Module d'Extrémité pour Ralentisseur 50 mm

Les ralentisseurs en caoutchouc permettent de diminuer la vitesse sur vos **parkings**, **lotissements**, **lieux de travail** ou **voie privée**.

Ces **modules d'extrémité** sont placés de chaque côté de notre **ralentisseur de 50 mm de hauteur.** Cela incite les automobilistes au ralentissement et à la vigilance en imposant un passage à **15 km/h**. Tous les **fixations sont fournies** avec nos modules pour vous permettre de les installer facilement et rapidement**.**

Disponibles en jaune ou en noir, ils doivent être **installés par alternance de couleur avec les** modules centraux de 50 mm pour une meilleure visibilité par les automobilistes. Les extrémités sont à fixer à l'aide de 3 chevilles à expansion prévues pour **le béton ou l'asphalte**.

La surface de chaque module dispose de sillons afin de permettre l'**écoulement des eaux de pluie** et assurer

une **meilleure adhérence des véhicules.**

Il est nécessaire de prévoir une signalisation adéquate afin de prévenir les automobilistes de la présence d'un ralentisseur.

Caractéristiques

- **Passage à 15 km/h**
- **Module :** Extrémité
- **Matière :** Caoutchouc recyclé

- **Dimensions** : 400 x 250 mm
- **Hauteur** : 50 mm
- **Coloris** :
  - Jaune
  - Noir
- **Fixations fournies pour béton et asphalte**

Ce que dit la loi *Article R 235-3.1.5 du code du travail*

La circulation interne en entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, constitue un risque constant, car les facteurs qui contribuent aux accidents sont quotidiens et présents dans toutes les activités industrielles au point de représenter une grande part des accidents du travail.

"*Les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre.*"

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. B3180032 Couleur - Noir

Réf. B3180031 Couleur - Jaune